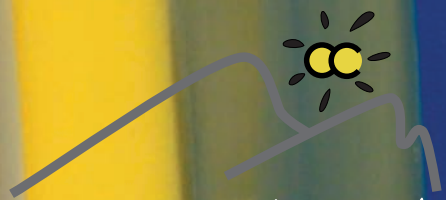


Guide pratique du recyclage

Communauté de communes Sainte Baume Mont Aurélien

**Simplifiez-
vous
le tri**



www.porteduar.fr



ECO
EMBALLAGES

Dans ce bac, **déposez uniquement**
vos emballages bien vidés
en verre



Pots
et bocaux



Bouteilles



Non recyclé > à jeter dans votre poubelle habituelle



Ampoules électriques
et à halogène



Vaisselle, faïence,
porcelaine



Casseroles vitroceram



Pots de fleurs



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Dans ce bac, **déposez uniquement** vos
journaux, revues
et magazines



Journaux



Revue
Magazines



Non recyclé > À jeter dans votre
poubelle habituelle

> Les films en plastique d'emballage de journal

Un doute ? Jetez avec vos ordures ménagères

Dans ce conteneur, bac ou sac

déposez uniquement vos emballages bien vidés à recycler



Briques
alimentaires



Bouteilles eau, jus, lait, soda



Flacons
produits ménagers ou d'hygiène

Boîtes
métalliques



Canettes,
barquettes aluminium

Cartons



Cartonnettes



Non recyclé > à jeter dans votre poubelle habituelle



Sacs
en plastique



Suremballages,
sacs et films
en plastique



Pots
de produits
lâtiers



Barquettes
en polystyrène



Un doute ? Jetez avec les ordures ménagères

Informations Recyclage

M
É
M
O

Pour vos autres déchets



- Déchets ménagers spéciaux ou toxiques (DMS)
- Déchets verts
- Cartons (gros emballages)
- Piles
- Encombrants
ou sur rdv chez vous au :
04 94 69 69 75

Pensez à vos déchetteries

- Déchetterie principale de Saint Maximin
- Déchetterie de Pourrières
- Déchetterie de Pourcieux
- Déchetterie de Rougiers

Consultez les horaires d'ouverture et les déchets acceptés sur notre site www.porteduvar.fr/dechets_dechetterie.htm



Peut-on déposer des déchets à côté des colonnes?

Non. Tout déchet qui est déposé à côté des conteneurs ne peut être recyclé, et coûte **3 fois plus cher** à la collectivité qui doit organiser une collecte supplémentaire pour ces dépôts sauvages. Nous rappelons également que c'est une infraction passible d'une lourde amende.



Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non. Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Si vous les lavez, vous dépenserez de l'eau, et cette dernière devra être retraitée.

Est-ce utile d'écraser les bouteilles avant de les jeter ?

Oui : vous réduirez ainsi leur volume et faciliterez leur collecte et leur recyclage. Mais, attention : écrasez-les à plat (sur une table, par exemple) et rebouchez-les pour qu'elles ne se regonflent pas.



Un doute ? Une question ?

Contactez la Communauté de communes **04 94 69 69 75**

Ou sur notre site Internet www.porteduvar.fr/dechets.htm